

## Fonds Pauvreté

### Lutter contre la pauvreté en milieu rural

#### Appel à projets 2024

#### Contexte

La pauvreté en milieu rural est importante et a ses spécificités. Elle est toutefois moins perceptible et plus souvent dissimulée.

Le rapport « *Sans-abrisme dans les petites communes* »<sup>1</sup> démontre que le phénomène du sans-abrisme, par exemple, ne se limite pas aux grandes villes et touche aussi les petites villes et communes en Belgique. Ce rapport met en évidence que les caractéristiques des personnes concernées diffèrent peu selon la taille des communes.

Les experts soulignent toutefois certaines particularités liées à la pauvreté en milieu rural :

- une accessibilité aux services plus difficile, en raison d'une offre limitée en termes de services et de transport ;
- une fracture numérique aux effets plus marqués, en raison de la difficulté d'accès physique aux fournisseurs ;
- un recours aux aides moins fréquent, les habitants de petites communes hésitant davantage à demander de l'aide par crainte du manque d'anonymat et de stigmatisation. Un affaiblissement de la solidarité y est également observé, limitant les possibilités de soutien informel.

---

#### Quel est l'objectif de l'appel à projets et quel type de soutien pouvez-vous attendre ?

Avec cet appel à projets, la Fondation Roi Baudouin souhaite soutenir des initiatives visant à lutter contre la la pauvreté, dont le sans-abrisme, en milieu rural.

Les projets soutenus peuvent rencontrer une large diversité de préoccupations rencontrées par les personnes concernées, difficiles à résoudre en raison des spécificités de la vie en milieu rural.

Les organisations sélectionnées peuvent demander un soutien financier allant jusqu'à 10.000 EUR maximum.

Les dépenses éligibles peuvent inclure : des frais de création de réseaux entre différentes organisations, des coûts de personnel ou de formation liés au projet, des frais de location de locaux pour un usage spécifique au projet, des frais liés à l'organisation d'événements ; des frais d'achat de matériel ou toute autre dépense nécessaire à la mise en œuvre du projet.

---

#### Qui peut soumettre un projet ?

---

<sup>1</sup> Demaerschalk, E., Mertens, N., De Moor, N., Wagener, M., & Hermans, K. (2024). *Sans-abrisme dans les petites communes*. Louvain : LUCAS KU Leuven.

Cet appel s'adresse à l'ensemble des organisations de terrain, en contact direct avec des personnes en situation de pauvreté, ayant une finalité sociale et active sur les communes rurales du territoire belge.

Les pouvoirs publics et les CPAS ne sont pas éligibles pour cet appel mais ils peuvent faire partie d'un partenariat éventuel.

Les projets soumis par des organisations commerciales ne seront pas acceptés.

---

### **Critères de recevabilité**

- Le dossier de candidature est dûment complété.
  - Le dossier de candidature est introduit dans les délais prévus.
  - Le porteur de projet n'est ni un pouvoir public, ni un CPAS, ni une organisation à finalité commerciale.
  - Le porteur de projet est actif en Belgique.
  - Le projet est développé dans une commune rurale ou semi-rurale (l'aspect rural ou semi-rural sera reconnu en suivant la [Classification SPW ARNE des communes](#) du Service Public de Wallonie DGO3 mise à jour en 2021).
- 

### **Critères de sélection**

Un jury indépendant évaluera les dossiers en fonction des éléments suivants.

- En lien avec la qualité du projet :
    - le projet est clair et cohérent ;
    - le projet permet à l'organisation de tester de nouvelles approches, méthodes, ... ;
    - les ambitions du projet sont en adéquation avec le montant du soutien demandé ;
    - le projet est inclusif ;
    - le projet offre un impact durable.
  - En lien avec le caractère collaboratif du projet :
    - le porteur du projet s'est assuré de disposer des partenaires adéquats, des autorisations nécessaires, de l'équipement nécessaire, ...
  - En lien avec la plus-value pour les personnes en situation de pauvreté :
    - le projet répond aux besoins identifiés des personnes en situation de pauvreté (y compris mal logées ou sans logement) et s'appuie sur une analyse de ces besoins (dialogue avec les personnes ciblées, analyse de leurs demandes, ...) ;
    - le projet améliore la qualité de vie des personnes en situation de pauvreté.
- 

### **Calendrier**

Le dossier de candidature est consultable et doit être rempli exclusivement via le site web [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be).

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : lundi 10 février 2025 (avant minuit).
- Annonce de la sélection : deuxième quinzaine du mois de mars 2025.

---

## Contact

- Pour des informations générales (comme les renseignements pratiques et techniques relatifs au dépôt du dossier de candidature), T 02 500 4 555 ou [contactcenter@kbs-frb.be](mailto:contactcenter@kbs-frb.be).
- Pour des informations spécifiques sur le contenu de cet appel, vous pouvez contacter :  
Victoria Vervekken, T 02 549 02 41 ou [vervekken.v@kbs-frb.be](mailto:vervekken.v@kbs-frb.be)  
Yves Dario, T 02 549 61 73 ou [dario.y@kbs-frb.be](mailto:dario.y@kbs-frb.be)